

## **SEVENTEENTH MEETING**

*Held at Lake Success, New York,  
on Tuesday, 6 July 1948, at 2 p.m.*

*President:* Sir Alan BURNS (United Kingdom).

*Present:* The representatives of the following countries: Australia, Belgium, China, Costa Rica, France, Iraq, New Zealand, Philippines, Union of Soviet Socialist Republics, United Kingdom, United States of America.

### **47. Provisional agenda [T/Agenda 90]**

1. Arrangements for the periodic visiting Mission to Tanganyika and Ruanda-Urundi — item 7 of the agenda for the third session.
2. Examination of the petitions annexed to item 6 of the agenda for the third session. Report of the Drafting Committee [T/188].
3. Consideration of the resolution of the Economic and Social Council on social policy in under-developed Territories [T/153] — item 9 (d) of the agenda for the third session.
4. Provision of information concerning the United Nations and trusteeship to the peoples of Trust Territories [T/127] — item 12 of the agenda for the third session.

### **48. Arrangements for the periodic visiting Mission to Tanganyika and Ruanda-Urundi**

The PRESIDENT recalled that at the previous session (2nd session, 33rd meeting) the Council had decided that Mr. Laurentie (France) should

## **DIX-SEPTIEME SEANCE**

*Tenue à Lake Success, New-York,  
le mardi 6 juillet 1948, à 14 heures.*

*Président:* Sir Alan BURNS (Royaume-Uni).

*Présents:* Les représentants des pays suivants: Australie, Belgique, Chine, Costa-Rica, France, Irak, Nouvelle-Zélande, Philippines, Union des Républiques socialistes soviétiques, Royaume-Uni, Etats-Unis d'Amérique.

### **47. Ordre du jour provisoire [T/Agenda 90]**

1. Dispositions pour l'envoi de la Mission chargée de la visite périodique du Tanganyika et du Ruanda-Urundi — point 7 de l'ordre du jour de la troisième session.
2. Examen des pétitions figurant en annexe à l'ordre du jour de la troisième session — point 6: Rapport du Comité de rédaction [T/188].
3. Résolution du Conseil économique et social sur les questions sociales dans les régions insuffisamment développées [T/153] — point 9 d) de l'ordre du jour.
4. Dispositions à prendre pour porter à la connaissance des populations des Territoires sous tutelle des renseignements concernant les Nations Unies et le Régime de tutelle [T/127] — point 12 de l'ordre du jour.

### **48. Dispositions pour l'envoi de la Mission chargée de la visite périodique du Tanganyika et du Ruanda-Urundi**

Le PRÉSIDENT rappelle qu'à sa précédente session (2ème session, 33ème séance), le Conseil a décidé que M. Laurentie (France) serait le

be Chairman of the visiting Mission to Tanganyika and Ruanda-Urundi, and that the other three members of the Mission should be representatives of China, Costa Rica, and either Australia or New Zealand [T/SR.60]. It had been left to the two last-named Governments to decide between themselves which should send the representative; they had agreed that he should be Australian, and the Australian Government had thereupon suggested Mr. Chinnery.

Mr. SAYRE (United States of America) stressed that two points should be remembered in considering the visiting Mission. First, appointments to membership of a visiting mission were personal appointments, and those selected acted as individuals and not as representatives of Governments; that was essential, since the success of any mission depended upon the character and stature of its members. Secondly, members were directly responsible to the Trusteeship Council and not to their Governments; that principle was clearly stated in rule 96 of the rules of procedure, and had been rigorously adhered to in the case of the visiting Mission to Western Samoa.

Following the conclusions reached at the previous session, Mr. Sayre had pleasure in proposing persons as members of the visiting Mission: Mr. Laurentie (France) as Chairman, as decided at the last session; Mr. Lin Mousheng (China) and Mr. Chinnery (Australia). With regard to Costa Rica, Mr. Fournier, who had represented that State at the last session of the Council, had been replaced by Mr. Cañas, and Mr. Sayre would accordingly propose the latter as the fourth member.

Mr. TSARAPKIN (Union of Soviet Socialist Republics) expressed his astonishment and disapproval at the United States approach to the question of membership of the visiting Mission. The Trusteeship Council was not composed of individuals but of representatives of States, in accordance with Article 86 of the Charter, and the same principle must apply in the selection of visiting missions. To base the selection of visiting missions on rule 96 of the rules of procedure — which incidentally had been passed without the consent of the USSR delegation — was to run counter to the basic principles of the United Nations. Moreover, if members of missions were to be selected on the basis of their personal qualifications, it might well be that certain members of the Council would never have the opportunity of taking part in a mission.

Mr. Tsarapkin urged the United States representative to reconsider his statement and to approach the selection of members of missions from the standpoint of countries rather than individuals.

Mr. RYCKMANS (Belgium) could not subscribe to the argument that since the Trusteeship Council was composed of representatives of

chef de la mission de visite au Tanganyika et au Ruanda-Urundi, et que les trois autres membres de la mission seraient un représentant de la Chine, un représentant du Costa-Rica et un représentant de l'Australie ou de la Nouvelle-Zélande [T/SR.60]. Le Conseil a laissé à ces deux derniers Gouvernements le soin de décider entre eux lequel enverrait un représentant; ils ont convenu d'envoyer un Australien et le Gouvernement australien a proposé alors la candidature de M. Chinnery.

M. SAYRE (Etats-Unis d'Amérique) fait observer qu'avant d'étudier la composition de la mission il convient de souligner deux points. En premier lieu, les membres des missions de visite sont nommés à titre personnel et agissent à titre individuel et non en tant que représentants de leur Gouvernement; ce point est capital puisque la réussite de toute mission dépend du caractère et de la personnalité de ses membres. En second lieu, les membres de la mission sont directement responsables devant le Conseil de tutelle et non pas devant leur Gouvernement; ce principe, clairement énoncé à l'article 96 du règlement intérieur, a été rigoureusement observé dans le cas de la Mission d'observation du Samoa occidental.

Conformément aux conclusions auxquelles le Conseil a abouti à sa dernière session, M. Sayre déclare qu'il a le plaisir de proposer, pour la mission de visite, les candidats suivants: M. Laurentie (France), comme Président, ainsi qu'il a été décidé à la dernière session; M. Lin Mousheng (Chine) et M. Chinnery (Australie). En ce qui concerne le Costa-Rica, puisque M. Fournier, qui représentait cet Etat à la dernière session du Conseil, a été remplacé par M. Cañas, M. Sayre propose ce dernier comme quatrième candidat.

M. TSARAPKINE (Union des Républiques socialistes soviétiques) fait part de sa surprise et de sa désapprobation devant l'attitude des Etats-Unis à l'égard de la composition de la mission de visite. Le Conseil de tutelle ne se compose pas de personnes privées, mais de représentants d'Etats, conformément à l'Article 86 de la Charte, et le même principe doit régir le choix des membres d'une mission de visite. Si, pour effectuer ce choix, on se fonde sur l'article 96 du règlement intérieur — qui a d'ailleurs été adopté sans l'assentiment de la délégation de l'URSS — on va à l'encontre des principes fondamentaux de l'Organisation des Nations Unies. D'ailleurs, si les membres de missions étaient choisis pour leur compétence personnelle, certains membres du Conseil risqueraient de n'avoir jamais l'occasion de participer à une mission.

M. Tsarapkine demande instamment au représentant des Etats-Unis de revenir sur ce qu'il a dit et d'admettre que le choix des membres des missions doit être fait en considérant les pays et non les individus.

M. RYCKMANS (Belgique) ne peut convenir que du fait que le Conseil de tutelle est composé de représentants d'Etats, il faille conclure que les

States, members of its visiting missions must likewise represent their Governments. That was a false conclusion, as was evidenced in the case of the Security Council, which, itself composed of representatives of States, had appointed Count Bernadotte as an individual and not as the representative of Sweden to act as Mediator in Palestine.

Members of visiting missions would act as representatives of all the States on the Trusteeship Council. It was only reasonable that the Council should select those persons who were most qualified, since it was hoped that their experience on the mission would be of great benefit to the Council at later meetings.

Mr. GARREAU (France) wholeheartedly endorsed the Belgian representative's statement. The opposing points of view, however, did not perhaps differ so radically. Rule 96 had been the subject of long discussion in the Council, and while it did not state explicitly that account would be taken of the composition of the Trusteeship Council when visiting missions were formed, there was no doubt that in practice Administering Authorities and non-Administering Authorities would be equally represented on the missions. Members would, however, be acting in an individual capacity and would be responsible to the Trusteeship Council alone.

Mr. SAYRE (United States of America) thanked the Belgian and French representatives for their statements, which he hoped would clarify the matter for the USSR representative, whose delegation had not been present at the earlier discussions.

All agreed that the Council was composed of representatives of States, but when it was found necessary to take action by means of small groups, those groups must of necessity be composed of individuals who would be responsible to the Council. The various Governments would then be free to accept, reject or modify the findings of those groups.

Mr. FORSYTH (Australia) thanked the United States representative for his formal proposal of Mr. Chinnery as a member of the visiting Mission. The most important function of a visiting Mission was to make a thorough and expert examination of conditions, and to present an objective report. It was with that consideration in mind that the Australian Government had nominated Mr. Chinnery, who was an anthropologist of some standing, well-known in Australia, the United States and the United Kingdom. He had been a member of the Administration of New Guinea and Head of the Native Affairs Division of the Australian Department of the Interior, and had served as Secretary-General of a conference of six nations to establish the South Pacific Commission. He had appeared before the Mandates Commission of the League of Nations, and had acted as Chairman of the Trusteeship Council's Drafting Committee on the Provisional Questionnaire. He

membres de ses missions de visite doivent de même représenter leur Gouvernement. Cette conclusion est erronée comme le prouve l'exemple du Conseil de sécurité qui, composé lui-même de représentants d'Etats, a nommé le comte Bernadotte à titre personnel, et non en tant que représentant de la Suède, pour faire fonction de Médiateur en Palestine.

Les membres des missions de visite agiront en tant que représentants de tous les Etats qui font partie du Conseil de tutelle. Il est bien normal que le Conseil choisisse les personnes les mieux qualifiées puisqu'on espère que l'expérience dont elles pourront tirer parti au cours de leur mission sera d'un grand secours pour le Conseil lors de ses sessions ultérieures.

M. GARREAU (France) souscrit pleinement à la déclaration du représentant de la Belgique. Il trouve néanmoins que la divergence de vue n'est pas tellement radicale. L'article 96 a été l'objet de longs débats au Conseil; or, s'il ne stipule pas expressément qu'il faille tenir compte de la composition du Conseil de tutelle dans la composition des missions d'observation, il n'en est pas moins certain que, dans la pratique, les Autorités chargées d'administration et les autres pays seront représentés de façon égale. Les membres de la mission agiront toutefois à titre individuel et ne seront responsables que devant le Conseil de tutelle.

M. SAYRE (Etats-Unis d'Amérique) remercie les représentants de la Belgique et de la France de leurs déclarations et espère que ces explications satisferont le représentant de l'URSS dont la délégation n'a pas assisté aux discussions antérieures.

Tous reconnaissent que le Conseil est composé de représentants d'Etats mais, s'il s'avère nécessaire de confier certaines tâches à des groupes restreints, ces groupes doivent forcément être composés de personnes privées responsables devant le Conseil. Les divers Gouvernements seront alors libres d'accepter, de rejeter ou de modifier les conclusions formulées par ces groupes.

M. FORSYTH (Australie) remercie le représentant des Etats-Unis d'avoir présenté officiellement M. Chinnery comme membre éventuel de la Mission de visite. Une Mission de visite a pour rôle principal d'examiner la situation en expert et de présenter un rapport objectif. C'est dans cette idée que le Gouvernement australien a proposé la candidature de M. Chinnery, anthropologue de renom, bien connu en Australie, aux Etats-Unis et dans le Royaume-Uni. Il a fait partie de l'administration de la Nouvelle-Guinée et a dirigé le Département des affaires indigènes au Ministère de l'Intérieur de l'Australie. Il a également été Secrétaire général de la conférence de six nations chargée de créer la Commission du Pacifique sud. Il a été entendu par la Commission des mandats de la Société des Nations et a occupé la présidence du Comité de rédaction chargé par le Conseil de tutelle de rédiger le Questionnaire provisoire. Il fera bénéficier les Missions des vastes connaissances qu'il possède

would bring to the Mission a wide knowledge of the administration of dependent peoples.

Mr. TSARAPKIN (Union of Soviet Socialist Republics) stated that, as far as he knew, the Trusteeship Council had at its last session spoken of States whose representatives were to proceed on the visiting Mission to Tanganyika and Ruanda-Urundi. With regard to the question of qualification for such a mission, ideas of competence differed, and it might well be that States which did not administer Trust Territories might have different ideas concerning the advancement of those Territories from those of the Administering Authorities. It seemed, therefore, essential that the Council should uphold the principle of selection of members as representatives of States rather than as competent individuals.

Mr. KHALIDY (Iraq) confessed that he himself had not been altogether satisfied with the principle of selecting individuals to serve on missions rather than representatives of Governments, as he considered that practice might lead to the inclusion of unsuitable persons who might do harm to the Trusteeship System.

The argument of the Belgian representative that members of missions would represent the whole of the Council was, in Mr. Khalidy's opinion, fallacious. It was inevitable that in practice any individual, however competent, would to a certain degree represent his Government.

His objection to the proposed composition of the visiting Mission under discussion was that it would give equal representation to Administering and non-Administering Authorities. Since the task of the Mission was that of supervision and inquiry, he considered that non-Administering Authorities should be in the majority.

Mr. Khalidy added his view that any discussion of the personalities involved should take place in a closed meeting.

Mr. REID (New Zealand) pointed out that at the last session, the Governments of Australia and New Zealand had been asked to consult each other with regard to a member for the visiting Mission, and to submit their nomination to the Council for its consideration. The appointment would, therefore, come directly from the Council. No individual, however, could be expected to dissociate himself completely from his Government.

Mr. Reid could not support the suggestion that States should be allowed to appoint any individual as a member of a visiting mission: he inclined rather to a middle way, whereby persons considered specially qualified would be appointed by the Council, but would thereafter represent their Governments, while being entirely responsible to the Trusteeship Council in accordance with rule 96.

Mr. CARPIO (Philippines) suggested that it would be well to know whether the persons

en matière d'administration des peuples non autonomes.

M. TSARAPKINE (Union des Républiques socialistes soviétiques) déclare qu'à sa connaissance le Conseil de tutelle a parlé à sa dernière session d'Etats dont les représentants devaient se rendre en mission de visite au Tanganyika et au Ruanda-Urundi. En ce qui concerne les titres requis des membres de cette mission, les points de vue ne sont pas les mêmes, et il se peut que les Etats qui n'administrent pas de Territoire sous tutelle aient, sur les progrès de ces Territoires, des conceptions différentes de celles des Autorités chargées d'administration. Il semble donc indispensable que le Conseil maintienne qu'en principe les membres sont choisis en tant que représentants d'Etats, et non pas à titre d'experts dûment qualifiés.

M. KHALIDY (Irak) reconnaît que lui-même n'est pas absolument satisfait du principe qui consiste à choisir pour les missions des individus et non des représentants de Gouvernements; il considère, en effet, qu'en suivant cette pratique, on risque d'affecter aux missions des personnes qui ne devraient pas en faire partie et dont l'activité pourrait s'exercer au détriment du régime de tutelle.

M. Khalidy trouve spécieux l'argument du représentant de la Belgique selon lequel les membres des missions représenteraient l'ensemble du Conseil. Il est inévitable qu'en pratique tout individu, pour compétent qu'il soit, représente dans une certaine mesure son Gouvernement.

Il reproche au genre de composition envisagé pour la Mission de donner une représentation égale aux Autorités chargées de l'administration et aux autres pays. Le rôle de la Mission consiste à contrôler et à enquêter; la majorité devrait donc être constituée par des pays qui ne sont pas chargés d'administration.

M. Khalidy ajoute que tout débat relatif aux personnalités en cause devrait avoir lieu en séance privée.

M. REID (Nouvelle-Zélande) fait observer qu'à sa dernière session, le Conseil a invité les Gouvernements de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande à se concerter sur le choix d'un membre de la Mission de visite et à soumettre la candidature qu'ils auraient choisie à l'examen du Conseil. La nomination sera donc faite directement par le Conseil. On ne peut pas s'attendre, toutefois, à ce qu'un individu se dissocie entièrement de son Gouvernement.

M. Reid n'accepte pas que les Etats soient autorisés à présenter n'importe quel candidat pour une mission d'observation; il est plutôt en faveur d'une solution intermédiaire: le Conseil nommerait des personnes particulièrement qualifiées, qui, par la suite, représenteraient leur Gouvernement tout en étant entièrement responsables devant le Conseil de tutelle, conformément à l'article 96.

M. CARPIO (Philippines) estime qu'il y aurait lieu de savoir si les personnes dont les candida-

nominated as members of the Visiting Mission were willing to accept appointment.

Mr. LIN MOUSHENG (China) expressed his willingness to serve, and Mr. GARREAU (France) and Mr. FORSYTH (Australia) accepted on behalf of the nominees of their States.

Mr. CAÑAS (Costa Rica) explained that his presence on the Council was only provisional. He had been named as representative of Costa Rica on the General Assembly and the Interim Committee, and was serving on the Trusteeship Council only until the new representative arrived.

With regard to the visiting Mission, Mr. Cañas had understood that a representative of Costa Rica was to take part. He had consequently asked his Government to send its Trusteeship Council representative as soon as possible, as the latter would be required to leave for Africa shortly. From the present meeting, however, he gathered that Mr. Fournier had been appointed in his personal capacity, and not as the representative of Costa Rica.

It was difficult, therefore, to know how to answer the question of the Philippine representative. He could only say that if the question was whether a representative of Costa Rica could proceed on the Mission, the answer was yes; if it was whether he himself could go, the answer was no.

Mr. SAYRE (United States of America), after expressing regret that Mr. Cañas would not be able to accept appointment to the Mission, withdrew his name from the proposal he had made earlier in the meeting.

Mr. RYCKMANS (Belgium) stated that when Mr. Fournier had been proposed as a member of the visiting Mission, it had been as representative of Costa Rica. Costa Rica was therefore entitled to nominate a substitute, and there was no reason why the name of Mr. Cañas's successor on the Council should not figure in the United States proposal.

In reply to a question by Mr. CARPIO (Philippines), Mr. SAYRE (United States of America) explained that during the previous session he, in his capacity as President, had approached all members of the Council with regard to the possibility of their serving on the visiting Mission to Tanganyika and Ruanda-Urundi. The four members finally selected had been those who were able to accept; there had been no question of discrimination. The same procedure had been followed in the case of the visiting Mission to Western Samoa, which had included Mr. Cruz-Coke of Chile only after it had been found that there were not sufficient members of the Trusteeship Council available for the Mission.

Mr. CARPIO (Philippines) pointed out that the visiting Mission to Western Samoa had in fact had a majority of Administering Authorities, which in his opinion was not in accordance with the spirit of the Charter.

tures ont été proposées pour la Mission de visite sont disposées à accepter d'en faire partie.

M. LIN MOUSHENG (Chine) se déclare prêt à accepter; M. GARREAU (France) et M. FORSYTH (Australie) acceptent au nom des candidats de leurs Etats respectifs.

M. CAÑAS (Costa-Rica) explique que sa présence au Conseil n'est que temporaire. Il a été nommé représentant du Costa-Rica à l'Assemblée générale et à la Commission intérimaire, et ne siège au Conseil de tutelle que jusqu'à l'arrivée du nouveau représentant.

En ce qui concerne la Mission de visite, M. Cañas a pensé qu'un représentant du Costa-Rica y participerait. Il a donc demandé à son Gouvernement d'envoyer aussitôt que possible son représentant au Conseil de tutelle, puisqu'il devra bientôt partir pour l'Afrique. A la suite des discussions qui viennent d'avoir lieu, il presume que M. Fournier a été nommé à titre personnel et non comme représentant du Costa-Rica.

Il lui est par conséquent difficile de répondre à la question posée par le représentant des Philippines. Il peut simplement dire que, s'il s'agit de savoir si un représentant de Costa-Rica pourra se joindre à la Mission, la réponse est affirmative; s'il s'agit de savoir si lui-même peut partir, la réponse est négative.

Mr. SAYRE (Etats-Unis d'Amérique) regrette que M. Cañas ne puisse accepter d'être membre de la Mission et il retire son nom de la liste qu'il a présentée au cours de la séance.

Mr. RYCKMANS (Belgique) déclare que quand M. Fournier a été proposé comme membre de la Mission de visite, il l'a été en tant que représentant de Costa-Rica. Le Costa-Rica a donc le droit de désigner une autre personne et M. Ryckmans ne voit pas pourquoi l'on rayerait de la liste proposée par les Etats-Unis le nom du successeur de M. Cañas au Conseil de tutelle.

En réponse à une question de M. CARPIO (Philippines), M. SAYRE (Etats-Unis d'Amérique) explique qu'au cours de la dernière session, il s'était adressé, en sa qualité de Président, à tous les membres du Conseil, pour leur demander s'ils pourraient éventuellement participer à la mission de visite au Tanganyika et au Ruanda-Urundi. Les quatre membres choisis en définitive sont ceux qui ont été en mesure d'accepter. Il n'y a eu absolument aucune discrimination. On a procédé de la même manière pour la Mission de visite au Samoa occidental, dont M. CRUZ-COKE (Chili) a été nommé membre lorsqu'on a constaté qu'il n'y avait pas, au Conseil de tutelle, assez de membres pouvant participer à cette Mission.

Mr. CARPIO (Philippines) fait observer, qu'en fait, la majorité des membres de la Mission de visite au Samoa occidental était constituée par des représentants des Autorités chargées d'administration, ce qui, à son avis, n'est pas conforme à l'esprit de la Charte.

Mr. SAYRE (United States of America) replied that although he himself had been a member of that Mission, the United States was not at that time an Administering Authority. The Mission had therefore been composed of two non-Administering Authorities and only one Administering Authority.

Mr. GARREAU (France) considered that the best way to select members of a visiting mission was to appoint certain delegations, who would submit their own nominees for approval by the Council. Members of the mission would then be responsible to the Trusteeship Council, from which they would receive all instructions.

Mr. Garreau saw no reason to appoint a majority of non-Administering Authorities. A visiting mission had no voting procedure; it drew up a report on the Territory visited, and any dissenting opinion could appear in the form of a minority report.

Mr. LIN MOUSHENG (China) agreed with the representative of Iraq that the Council should go into a private meeting to discuss the persons who were to take part in the Mission.

With regard to the question of balance between non-Administering and Administering Authorities, he thought there should be no absolute rule, as much would obviously depend on which members of the Council were available.

Mr. KHALIDY (Iraq) thought the Council might consider the appointment of a fifth member of the visiting Mission. He proposed that the Council should hold a private meeting on Thursday, 8 July, by which time the new representative of Costa Rica would have arrived, to discuss the membership of the Mission.

Mr. FORSYTH (Australia) pointed out that the Council had decided at its previous session to limit membership of the Mission to four, as it had been represented that the Tanganyika Administration would find it difficult to make arrangements for a greater number.

Mr. SABBEN-CLARE (United Kingdom) stressed the importance of an early decision by the Council regarding the membership of the Mission and the date of its departure. He pointed out that the Administering Authority needed considerable notice if it was to make arrangements for the return journey of the Mission.

Mr. GARREAU (France) thought that the Council could take a decision at once with regard to Mr. Lin Mousheng and Mr. Chinnery, and could defer the decision with regard to the Costa Rican representative until his arrival. There was no need for a private meeting unless there were any objections to the persons nominated.

The PRESIDENT put to the vote the proposal of the Iraqi representative to defer decision on

M. SAYRE (Etats-Unis d'Amérique) répond que, bien qu'il ait été lui-même membre de cette Mission, les Etats-Unis n'étaient pas, à cette époque, une Autorité chargée d'administration. La Mission se composait seulement d'un représentant d'une Autorité chargée d'administration et des représentants de deux autres pays.

M. GARREAU (France) estime que le meilleur moyen de choisir les membres d'une mission de visite est de choisir certaines délégations qui soumettront leurs candidats à l'approbation du Conseil. Les membres de la mission seraient alors responsables devant le Conseil de tutelle dont ils recevraient toutes leurs instructions.

M. Garreau ne voit pas pourquoi on désignerait une majorité de représentants de pays qui ne sont pas chargés de l'administration. Les membres d'une mission de visite ne votent pas. Le groupe établit un rapport sur le Territoire qu'il visite et les avis divergents peuvent être exprimés dans un rapport de minorité.

M. LIN MOUSHENG (Chine) estime, avec le représentant de l'Irak, que le Conseil devrait se réunir en séance privée pour discuter les mérites des personnes qui vont faire partie de la Mission.

En ce qui concerne le problème de l'équilibre à observer entre les Autorités chargées d'administration et les autres pays, il estime qu'il ne doit pas y avoir de règle absolue car beaucoup dépend de la question de savoir quels sont les membres du Conseil qui peuvent participer à la Mission.

M. KHALIDY (Irak) estime que le Conseil pourrait envisager la nomination d'un cinquième membre de la Mission de visite. Il propose que le Conseil se réunisse en séance privée le jeudi 8 juillet, date à laquelle le nouveau représentant du Costa-Rica sera arrivé, pour discuter la composition de la Mission.

M. FORSYTH (Australie) rappelle qu'à sa précédente session, le Conseil a décidé de limiter à quatre le nombre des membres de la mission car on a fait remarquer que l'Administration du Tanganyika aurait du mal à prendre les dispositions nécessaires pour recevoir une mission plus nombreuse.

M. SABBEN-CLARE (Royaume-Uni) souligne qu'il importe que le Conseil prenne une décision rapide au sujet de la composition de la Mission et de sa date de départ. Il fait observer que l'Autorité chargée de l'administration doit être prévenue longtemps à l'avance pour pouvoir prendre les dispositions nécessaires au voyage de retour de la Mission.

M. GARREAU (France) estime que le Conseil peut prendre, dès maintenant, une décision au sujet de M. Lin Mousheng et de M. Chinnery et remettre sa décision en ce qui concerne le représentant du Costa-Rica jusqu'à l'arrivée de ce dernier. Il est inutile de se réunir en séance privée sauf s'il y a des objections contre la nomination de telle ou telle personne.

Le PRÉSIDENT met aux voix la proposition du représentant de l'Irak tendant à remettre au

the composition of the visiting Mission to Tanganyika and Ruanda-Urundi until Thursday, 8 July, when it would be considered in private.

*The proposal of the Iraqi representative was rejected by 5 votes to 2, with 3 abstentions.*

Mr. RYCKMANS (Belgium) moved an amendment to the United States proposal, to the effect that the Council approve the nominations made by the Governments of China and Australia following its previous decision. That would eliminate any personal aspect.

Upon Mr. SAYRE (United States of America) stating that he could not accept the amendment, since it was the task of the Council to appoint individuals and not representatives of Governments, Mr. RYCKMANS (Belgium) withdrew his amendment.

Mr. LIN MOUSHENG (China) moved that the Council should go into a private meeting forthwith to discuss and vote upon the United States proposal.

The PRESIDENT put to the vote the proposal to discuss the United States draft resolution in private.

*The result of the vote was 3 votes in favour, 3 against, and 4 abstentions.*

After a short recess, in accordance with rule 38 of the rules of procedure, a second vote was taken.

*The proposal was adopted by 4 votes to 3, with 3 abstentions.*

*The Council then went into private session.*

During the private meeting, Mr. SAYRE (United States of America) proposed the following draft resolution:

*"The Trusteeship Council*

*"Resolves*

*"That in accordance with the conclusions reached by the Council at its meeting on 8 March 1948, Mr. Lin Mousheng of China and Mr. Chinnery of Australia be appointed as members of the visiting Mission to Ruanda-Urundi and Tanganyika in the summer of 1948."*

*The President's ruling that Mr. Laurentie's appointment as Chairman of the visiting Mission had been definitely decided was upheld by 8 votes to 1, with 1 abstention.*

*The appointment of Mr. Lin Mousheng as a member of the Mission was approved by 9 votes to none, with 1 abstention.*

*The appointment of Mr. Chinnery as a member of the Mission was approved by 9 votes to none, with 2 abstentions.*

*The United States resolution as a whole was adopted by 8 votes to 1, with 2 abstentions.*

jeudi 8 juillet la décision relative à la composition de la Mission de visite au Tanganyika et au Ruanda-Urundi et à examiner la question, à cette date, en séance privée.

*Par 5 voix contre 2, avec 3 abstentions, la proposition du représentant de l'Irak est rejetée.*

M. RYCKMANS (Belgique) dépose un amendement à la proposition des Etats-Unis, aux termes duquel le Conseil approuve les candidatures présentées comme suite à sa décision antérieure par les Gouvernements de la Chine et de l'Australie. Ceci permettrait d'éliminer toute question de personnes.

M. SAYRE (Etats-Unis d'Amérique), ayant déclaré qu'il ne peut accepter cet amendement puisque le rôle du Conseil consiste à désigner des individus et non des représentants de Gouvernements, M. RYCKMANS (Belgique) retire son amendement.

M. LIN MOUSHENG (Chine) propose que le Conseil se réunisse immédiatement en séance privée pour discuter le projet de résolution des Etats-Unis et le mettre aux voix.

Le PRÉSIDENT met aux voix la proposition tendant à examiner le projet de résolution des Etats-Unis en séance privée.

*Il y a 3 voix pour, 3 voix contre, et 4 abstentions.*

Après une courte interruption il est procédé, conformément à l'article 38 du règlement intérieur, à un deuxième tour de scrutin.

*Par 4 voix contre 3, avec 3 abstentions, la proposition est adoptée.*

*Le Conseil poursuit alors la discussion en séance privée.*

Au cours de cette séance privée, M. SAYRE (Etats-Unis d'Amérique) soumet le projet de résolution suivant:

*"Le Conseil de tutelle*

*"Décide*

*"Que, conformément aux conclusions auxquelles est parvenu le Conseil de tutelle à sa séance du 8 mars 1948, M. Lin Mousheng (Chine) et M. Chinnery (Australie) sont nommés membres de la Mission de visite au Ruanda-Urundi et au Tanganyika pendant l'été de 1948".*

*Par 8 voix contre une, avec une abstention, la décision du Président confirmant que la nomination de M. Laurentie comme Président de la Mission de visite a fait l'objet d'une décision définitive est maintenue.*

*Par 9 voix contre zéro, avec une abstention, M. Lin Mousheng est nommé membre de la Mission.*

*Par 9 voix contre zéro, avec 2 abstentions, M. Chinnery est nommé membre de la Mission.*

*Par 8 voix contre une, avec 2 abstentions, l'ensemble de la résolution des Etats-Unis est adopté.*

The PRESIDENT announced that the Mission would leave on 15 July.

The meeting rose at 6.5 p.m.

Le PRÉSIDENT annonce que la Mission partira le 15 juillet.

La séance est levée à 18 h. 05.